



Les places de dépôt permettent le chargement des bois en toute sécurité.

Ne soyez pas privé de desserte !

Améliorez votre forêt grâce aux schémas de desserte.

La sortie des bois après coupe pose souvent problème. Bien qu'à la charge de l'acheteur, elle pénalise alors le propriétaire (dégâts, prix des bois réduit...). La solution réside dans une bonne desserte. Pour optimiser certains massifs sont dotés d'un schéma de desserte. Le CRPF réalise actuellement celui de **Sologne Centre***. Quel intérêt ?

Desserte pour tous

La desserte forestière regroupe tous les équipements pour l'accès et l'exploitation des parcelles :

- **Voierie**,
- **Place de dépôt** pour stocker le bois abattu puis le charger en toute sécurité hors du réseau routier et sans tassement de parcelle,
- **Place de retournement** qui permet au camion de faire demi-tour sur les chemins non débouchant et peut être couplée à une place de dépôt,
- **Équipements** annexes : fossés, passages busés...

Elle présente plusieurs avantages :

- économiques : facilitation de la gestion, des ventes et de l'exploitation des bois, valorisation du patrimoine,
- sécuritaires : chargement du bois, chasse, accès des secours,
- environnementaux : diversification des milieux favorisant la grande faune et la biodiversité.

La carte des dessertes : le schéma

Ce document vise à optimiser l'infrastructure nécessaire à une bonne gestion à l'échelle d'un massif

forestier. Le débardage étant très coûteux, on **minimise les distances** afin que les camions accèdent au plus près des parcelles par tous temps. Ainsi le chargé de mission :

- dresse un état des lieux de la voirie existante,
- sollicite l'ensemble des propriétaires sur leurs projets.

Il étudie ensuite les **améliorations ou créations** de desserte avec le propriétaire, en intégrant d'éventuels projets voisins. L'ensemble des propositions harmonisées constitue le schéma de desserte. La région Centre en compte 15 dont un en cours (voir encadré).

Cerise sur le gâteau

Création et amélioration de desserte ouvrent droit à **subvention** de l'État et l'Europe (voir page 2). Les projets inscrits au schéma de desserte bénéficient d'un taux bonifié (60 à 80 % selon la région). Si la voirie concerne plusieurs propriétaires, un dossier commun peut être réalisé (Association Syndicale Libre...).

L'entretien courant n'est pas subventionné mais est essentiel ;

broyage des bandes enherbées (sur 3 m), curage des fossés et arasement des accotements conservent le chemin sec et en bon état, donc assurent sa durabilité.

L'inscription d'un projet dans le schéma de desserte **n'engage en aucun cas** le propriétaire à le réaliser. Mais elle lui offre un conseil avisé gratuit et la possibilité de bénéficier de subventions, pour lui ou ses successeurs plus tard. N'hésitez donc pas à participer au schéma Sologne Centre.

Alexandre MORFIN
Chargé de mission Schéma de desserte
Sologne Centre au CRPF

Contact :

Alexandre MORFIN (CRPF) :
06 11 25 85 78
ou **alexandre.morfin@crpf.fr**

* Schéma de desserte Sologne Centre sur les communes de Dhuizon, La Ferté-Beauharnais, La Ferté Imbault, La Marolle-en-Sologne, Loreux, Marcilly-en-Gault, Millancay, Montrieux-en-Sologne, Neung-sur-Beuvron, Saint-Viâtre, Selles-saint-Denis, Veilleins, Villeherviers. Financé par la région Centre-Val de Loire.

Schémas de desserte disponibles :

- Cher** : Sud Berry, Pays Fort
- Eure-et-Loir** : Massif de Champrond-Montécot
- Eure-et-Loir et Loir-et-Cher** : Perche
- Indre** : Vallée de l'Indre
- Indre-et-Loire** : Vallée de l'Indre
- Loir-et-Cher** : Forêt de Choussy, Forêt de Bruadan, Sologne de l'Ouest, Frange Nord du Pays de Grande Sologne, Est du Pays de Grande Sologne, Sologne Centre (en cours)
- Loiret** : Massif de Lorris, Massif de Saint-Brisson, Pays Sologne Val-Sud